

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2017

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 16 février 2017 à 19h00, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mr BOLEA Marc - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr JOUJON Philippe - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme DEBLONDE Brigitte - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr PARREL Jean-Luc - Mr BACH Philippe - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme IMBERT Béatrice - Mme LIAUTAUD Myriam.

Absente : Mme VIVIER Laurence.

Excusée : Mme CUTILLAS Aurélie.

Secrétaire de séance : Mme LIAUTAUD Myriam

Divers dossiers ont été débattus selon le présent ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2016
2. Ajout d'une question à l'ordre du jour et modification d'un rapport
3. Délibération PLUi
4. Participation au capital – Société Locale du Velay
5. Subvention objet EGLISE : Déposition de Christ en croix et son cadre
6. Subvention objet EGLISE : Christ en croix
7. Cession du bief par la copropriété Le Dordogne- Rue Guillaume CHABALIER
8. Convention de mise à disposition des parcelles AK25 ET 385 –EPF SMAF pour construction du pôle multi-activités
9. Acquisition parcelle AA67 – Lieudit Bois de Lirate
10. Vote du compte de gestion budget annexe « saison culturelle »
11. Nomination d'un Président de séance
12. Vote du compte administratif budget annexe saison culturelle
13. Clôture budget annexe saison culturelle
14. Clôture de la régie crèche
15. Clôture de la régie saison culturelle
16. Budget principal : Virements de crédits de dépenses d'investissement
17. Participation de la commune aux centres aérés, colonies de vacances
18. Présentation et approbation de l'évolution organisationnelle des services de la collectivité
19. Modification de poste : création d'un poste de chef de service de proximité par évolution du poste de responsable du Centre Technique Municipal
20. Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017

En préambule, Monsieur le Maire soumet deux modifications à l'ordre du jour qui sont adoptées à l'unanimité. D'une part, le projet de délibération portant recrutement du chef de service de proximité a été actualisé; d'autre part, suite à une remarque du Trésor Public le 9 février, il convient de délibérer à nouveau sur l'autorisation donnée à M. le Maire quant au paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 afin d'en préciser les montants.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité.

En matière d'intercommunalité, et considérant que la compétence urbanisme est un outil capital pour la commune et son conseil municipal en matière d'aménagement et de développement du territoire, le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

En matière de développement local, le Conseil Municipal décide d'entrer au capital de la Société Publique Locale du Velay (SPL) pour un montant global de 10.560 €. Cette adhésion est réalisée en vue de permettre à la SPL d'accompagner la commune sur tout projet d'aménagement de son territoire.

Les décisions suivantes ont été approuvées **en matière foncière** :

- ✓ cession d'une **parcelle du bief rue Guillaume Chaballier** à l'Euro symbolique en vue de valoriser le bief des anciennes tanneries dans le cadre du projet de rénovation du centre bourg ;
- ✓ acquisition de la **parcelle AA67, lieu-dit « Bois de Liratte**» moyennant un prix de 2.700€. Celle-ci présente un intérêt certain tant paysager (implantée dans la vallée du Dolaizon et près du parcours des Chibottes) que patrimonial (chibotte en très bon état, vigne) ;
- ✓ signature avec l'EPF SMAF d'une convention de mise à disposition pour travaux des parcelles cadastrées AK25 et AK 385, dans le cadre du **projet de création d'un pôle multi-activités** pour lequel un permis de construire va être prochainement déposé.

En matière financière, le Conseil Municipal :

- ✓ acte la modification du taux de subvention du Conseil Départemental (soit 30% au lieu de 40%) compensée par un subventionnement de la Région à hauteur de 10% portant sur des objets à restaurer inscrits au titre des Monuments Historiques à savoir un «Christ en Croix », objet en bois et la «déposition de Christ en croix » et son cadre, huile sur toile ;
- ✓ autorise M. le Maire à verser la **participation de la Commune aux centres aérés, colonies de vacances** pour les enfants domiciliés sur la commune jusqu'à concurrence de 3.000,00 € avant le vote du budget ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à payer avant le vote du budget des **dépenses d'investissement 2017** dans la limite de 25 % des dépenses ouvertes au budget de l'exercice 2016 soit 125.000€ maximum et ramenées à **20.980€**;
- ✓ autorise des **virements de crédits** entre les opérations figurant sur l'état des restes à réaliser 2016 qui s'établit au total à **328.960,89€**;
- ✓ **clôture la régie de recettes et d'avances du centre multi accueil « Les Pious »** suite à la délibération de la Communauté d'Agglomération du 22 décembre 2015 portant extension de la compétence petite enfance de l'EPCI aux crèches et micro-crèches au 1^{er} janvier 2017.

Au titre de la clôture de l'exercice 2016 et pour le **budget annexe «saison culturelle »**, le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve le **compte de gestion 2016** dressé par le comptable public;
- ✓ Vote le **Compte Administratif 2016** : la section de fonctionnement présente au titre de l'exercice 2016 un déficit de 1.418,40€ qui sera repris au budget principal de la Commune lors du vote de son Budget Primitif 2017.

- ✓ **Clôture le budget annexe «saison culturelle»**, mission à présent exercée par la Communauté d'Agglomération du Puy dans le cadre de l'extension de la compétence «*construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire*» ;
- ✓ Et par voie de conséquence **clôture la régie de recettes et d'avances** de ce même budget.

Dans le domaine de la **gestion des ressources humaines** :

- ✓ Considérant d'une part le départ en retraite le 31 décembre 2016 du responsable du Centre Technique Municipal (CTM) et d'autre part, les transferts de compétences à la Communauté d'Agglomération, une nouvelle organisation des services doit être mise en place. Dans ce cadre, le Conseil Municipal a approuvé le **nouvel organigramme des services municipaux** qui s'articule autour de 2 pôles en réponse aux deux enjeux majeurs suivants :
 - Préparer l'avenir en portant une vision prospective pour le territoire,
 - Apporter des réponses aux questions de proximité pour un service public de qualité.
- ✓ Le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs en créant un poste de technicien territorial pour occuper la fonction de chef de service de proximité qui doit être précédé de la création d'un poste d'agent de maîtrise afin de permettre le recrutement du chef de service par voie de mutation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2017

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 16 mars 2017 à 19h00, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mr BOLEA Marc - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme DEBLONDE Brigitte - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr PARREL Jean-Luc - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme IMBERT Béatrice - Mme VIVIER Laurence.

Représentés : Mr JOUJON Philippe (dossiers 1 à 4) - Mr BACH Philippe.

Absente : Mme LIAUTAUD Myriam (dossiers 1 à 9)

Excusée : Mme CUTILLAS Aurélie.

Secrétaire de séance : Mme VIVIER Laurence

Divers dossiers ont été débattus selon le présent ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 15 février 2017
2. Tarification des interventions communales
3. Convention avec la Société Publique Locale du Velay dans le cadre de l'opération Projet Urbain Partenarial secteur Saint-Benoit
4. Concession avec la Société Publique Locale du Velay (S.P.L) pour l'opération Projet Urbain Partenarial, secteur Saint-Benoit
5. Désaffectation du site de l'ancienne école des Gravières
6. Déclassement du site de l'ancienne école des Gravières
7. Vente du bien du site de l'ancienne école des Gravières
8. Régime Indemnitaire
9. Délégations consenties à Monsieur le Maire
10. Débat d'Orientation Budgétaire

Les questions n° 2 et 3 ont été adoptées à la majorité, les autres dossiers sont adoptés à l'unanimité, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) ne faisant pas l'objet d'un vote.

En matière de développement local, le Conseil Municipal approuve **un programme urbain d'aménagement et de constructions portant sur le développement maîtrisé d'environ 7.5ha sur le secteur Saint Benoît Sud entre le Riou et le chemin de Prarlary**. Cette opération fait l'objet d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) permettant de faire financer par des personnes privées des équipements publics. L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 1,58M€ répartis entre la Commune et les propriétaires, respectivement 48,9% et 51,1%. La Commune concède à la Société Public Locale du Velay, dont elle est actionnaire, la réalisation de ce programme de création d'équipements publics

ainsi que la création d'un lotissement d'environ 1.5ha soit environ **2.500 m² de surface de plancher de logements**. (*M.Max Huguenin et Mme Béatrice Imbert ne participent ni au débat ni au vote sur les dossiers 3 et 4*).

Afin d'optimiser son patrimoine public immobilier, la Commune décide de **vendre l'ancienne école des Gravières**, sise impasse des Gravières, à l'association pour adultes et jeunes handicapés (APAJ) de Haute Loire qui s'est portée acquéreur de ce bien pour un montant de 370.000,00€, valeur correspondant à l'estimation des domaines. Après travaux, ce bâtiment hébergera le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS) en vue de l'accueil des enfants de la naissance à 6 ans. Ainsi, la destination initiale de ce bien autour de l'enfance est maintenue sachant que le CAMPS, actuellement hébergé à Espaly Saint-Marcel, emploie 31 personnes. Cette vente implique, au préalable, que les locaux de l'ancienne école maternelle soient d'une part désaffectés de leur usage scolaire suite à avis favorable des services de l'Etat et d'autre part, déclassés du domaine public de la Commune dans le cadre de délibérations distinctes prises ce même jour.

Le Conseil Municipal :

- ✓ fixe les **tarifs d'intervention de certains personnels de la Commune** pour le service technique, la crèche et des moyens matériels associés pour justifier des coûts d'intervention des personnels communaux dans le cadre de sa gestion courante ou dans des situations spécifiques auprès de tiers publics ;
- ✓ décide d'augmenter les crédits du régime indemnitaire d'un montant global de 4.421,00€ au titre de l'année 2017,
- ✓ ajuste le montant de la délégation consentie par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire en termes de marchés publics sur le seuil des marchés de fournitures et services en procédure adaptée.

Conformément à la réglementation en vigueur, le **Débat d'Orientation Budgétaire** s'est déroulé.

Il est marqué par une nouvelle baisse des dotations de l'Etat. Ainsi de 2011 à 2017, la ville a perdu 206.996€ de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) soit plus de 11 points de fiscalité. Dans ce contexte, et compte tenu d'une gestion responsable, la Commune ne prévoit **pas de hausse de la fiscalité**.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux **dépenses d'investissement est de 3,9M€** et concerne principalement la construction d'un pôle multi-activités en cœur de ville dont les travaux devraient s'échelonner entre juin 2017 et septembre 2018. La commune s'attache dans le cadre de son plan de mandat à allier dynamique de proximité avec le maintien de services de qualité à la population et poursuite des investissements structurants au travers notamment du PUP secteur Saint Benoît Sud et du pôle multi-activités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2017

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance extraordinaire le 25 mars 2017 à 14h00, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mr BOLEA Marc - Mr JOUJON Philippe - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme DEBLONDE Brigitte - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr BACH Philippe - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme LIAUTAUD Myriam.

Représentés : Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mr PARREL Jean-Luc

Absents : Mr Max HUGUENIN – Mme Béatrice IMBERT - Mme VIVIER Laurence

Excusée : Mme CUTILLAS Aurélie.

Secrétaire de séance : Mme LIAUTAUD Myriam.

Monsieur Max HUGUENIN et Madame Béatrice IMBERT, susceptibles d'être directement intéressés par cette affaire, sont absents et de fait ne prennent part ni à la discussion, ni au vote.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du caractère d'urgence de la délibération relative à la modification du périmètre du Projet urbain partenarial secteur Saint Benoît Sud (PUP)
2. Projet urbain partenarial secteur Saint Benoît Sud (PUP) : modification du périmètre du projet

Les questions ont été adoptées à l'unanimité.

Aux termes de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, «*Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.*». Sachant qu'aux termes des nouvelles dispositions des articles L 147-5 et suivants du Code de l'Urbanisme, introduites par la loi ALUR, si l'approbation du PLU issue de la mise en révision du POS n'intervient pas avant le 27 mars 2017, le Règlement National d'Urbanisme (RNU) devra être appliqué jusqu'à ce que le PLU devienne pleinement exécutoire. Or, le dispositif du PUP ne peut pas juridiquement être utilisé dans les communes non couvertes par un POS ou un PLU, c'est-à-dire couverte par le RNU ou une carte communale. Il apparaît à ce stade ultime du projet qu'une parcelle ne s'inscrit plus en cohérence avec le périmètre du PUP aussi, il convient de statuer sur cette modification au plus tard ce 26 mars à 23h59. Au vu de cet exposé, le Conseil Municipal valide le caractère d'urgence de la délibération n° 2.

Le PUP secteur Saint Benoît Sud présente un intérêt général majeur pour le territoire à la fois en termes de développement par la création de logements destinés à l'accession libre et sociale, du locatif social, mais aussi en matière de recettes fiscales compte tenu de la construction prévisionnelle d'une soixantaine de logements. Considérant qu'une parcelle ne s'inscrit plus en cohérence avec le périmètre du PUP, le Conseil Municipal approuve la modification du périmètre initial du Projet Urbain Partenarial (PUP) par soustraction de la parcelle AL73.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 10 avril 2017 à 18h30, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mr BOLEA Marc - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr JOUJON Philippe - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr BACH Philippe - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme IMBERT Béatrice - Mme LIAUTAUD Myriam.

Représenté : Mr PARREL Jean-Luc.

Excusées : Mme DEBLONDE Brigitte - Mme VIVIER Laurence - Mme CUTILLAS Aurélie.

Secrétaire de séance : Mme LIAUTAUD Myriam.

Divers dossiers ont été débattus selon le présent ordre du jour :

1. Modification des termes du rapport BP2017
2. Adoption du procès-verbal du 16 mars 2017
3. Adoption du procès-verbal du 25 mars 201
4. Compte de gestion 2016
5. Désignation d'un Président de séance
6. Compte administratif 2016
7. Affectation des résultats 2016
8. Amortissements 2017
9. Adoption du coût d'un enfant en ULIS
10. Subventions municipales 2017
11. Indemnité de gardiennage du bâtiment communal de l'Eglise
12. Taxe Habitation : modification des taux de l'abattement fiscal à la base
13. Vote du taux des impositions locales
14. Budget Primitif 2017
15. Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
16. Suppression de la prime de fonction et de résultat (PFR) remplacée par le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
17. Mise en place d'indemnités pour les élections
18. Ajustement des indemnités des élus sur l'indice brut terminal de la fonction publique
19. Attribution des emprunts
20. Désignation de délégués à l'Etablissement Public Foncier, EPF SMAF
21. Désignation d'un représentant pour siéger au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Toutes les questions ont été adoptées à l'unanimité, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ne faisant pas l'objet d'un vote mais d'un débat.

En préambule, Monsieur le Maire indique que les montants des dotations de l'Etat ayant été mises en ligne le 7 avril 2017, il est apparu opportun d'actualiser les termes du Budget Primitif 2017 pour ces seules données.

Le Conseil Municipal a approuvé les comptes de l'exercice budgétaire 2016 et voté le budget de l'année 2017.

Au titre de la **clôture de l'exercice 2016**, le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve le **compte de gestion 2016** dressé par le comptable public;
- ✓ Vote le **Compte Administratif 2016** sous la présidence de Madame Françoise DESCOURS, Adjointe aux finances : la section de fonctionnement présente au titre de l'exercice 2016 un excédent de 464.104,34€ en fonctionnement et un excédent de 284.910,17€ en investissement. Avec la reprise des résultats antérieurs, l'excédent de fonctionnement s'élève à 720.736,05€ € et le déficit d'investissement à 286.359,84€.
- ✓ Sur les **720.736,05€ d'excédent de fonctionnement**, il est exécuté un virement de 418.997€ en section d'investissement ; 1.418,40€ sont affectés au déficit du budget annexe de la saison culturelle. Le solde disponible de 300.320,65€ constituera l'excédent de fonctionnement reporté.

Concernant **l'exercice budgétaire 2017**, le Conseil Municipal d'une part valide le montant des biens à amortir pour un total d'amortissements de 57.040,03€.

D'autre part, **les subventions** ci-après sont **octroyées aux associations** :

Association bénéficiaire	Subvention 2017	Subvention exceptionnelle	Montant total subventions 2017
Comité de Jumelage	400,00 €		400,00 €
Vals Avenir	1 500,00 €		1 500,00 €
Les Gapians	500,00 €		500,00 €
Vals Informatique	400,00 €		400,00 €
Amicale Cycliste de Vals	400,00 €	100,00 €	500,00 €
Amicale des Anciens de l'US Vals	135,00 €		135,00 €
Association des chasseurs de grands gibiers de la Haute-Loire	100,00 €		100,00 €
Association Rano Raraku	4 000,00 €		4 000,00 €
Comité des Fêtes	3 500,00 €	250,00 €	3 750,00 €
APE des Ecoles de Vals	400,00 €		400,00 €
Vals en forme	100,00 €		100,00 €
Club Arc en ciel	400,00 €		400,00 €
Flash Gym	100,00 €		100,00 €
US VALS (Football)	3 800,00 €		3 800,00 €
Tennis Club	700,00 €	2 142,00 €	2 842,00 €
Pétanque	350,00 €		350,00 €
Société de Chasse	400,00 €		400,00 €
Les Chibottes	450,00 €		450,00 €
FNACA	200,00 €		200,00 €
Anciens Combattants	100,00 €		100,00 €
Centre de loisirs « Les Galopins »	27 000,00 €		27 000,00 €

Enfin, le Conseil Municipal vote le budget principal 2017 qui s'équilibre globalement à **7.630.492,00 euros** soit :

- 4.558.343,35 euros pour la section d'investissement
- 3.072.148,65euros pour la section de fonctionnement.

Parmi les principaux points, il est à noter :

- ✓ Des dépenses d'équipement à hauteur de **3.706.382 euros** hors restes à réaliser. Ce budget primitif 2017 est un budget ambitieux qui permettra d'une part de **réaliser le pôle multi-activités (3M€ TTC hors terrain)**, projet phare et structurant de ce plan de mandat 2014-2020 et d'autre part, d'engager **un programme urbain d'aménagement et de constructions portant sur le développement maîtrisé d'environ 7.5ha sur le secteur Saint Benoît Sud** entre le Riou et le chemin de Pranlary ;
- ✓ Un emprunt global de **1.300.000 euros** en vue de financer le pôle multi-activités ;
- ✓ Une baisse importante des dotations de l'Etat soit **-50.469€ de 2016 à 2017**. Ainsi de **2011 à 2017, la dotation globale de fonctionnement (DGF) a baissé de -221 402,00€** (459.403€ au CA 2011 contre 238.001€ au BP2017) **soit -48,19% ce qui équivaut à plus de 12 points de fiscalité.**
- ✓ **Pas de hausse de la fiscalité locale en 2017.**
- ✓ Les dépenses réelles de fonctionnement baissent de 13,77% en 2017 avec :
 - une baisse significative des dépenses de gestion courantes des services de l'ordre de -4,17% en neutralisant les transferts de charge;
 - une gestion maîtrisée de la masse salariale -0,08% en neutralisant les transferts de charge de personnel.

En matière financière, les décisions suivantes ont été entérinées :

- ✓ Le calcul réglementaire établi fait apparaître un coût de 1.026,61€/élève/an. Cette somme sera refacturée aux communes de domiciliation des enfants en classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) ;
- ✓ L'indemnité annuelle de gardiennage de l'Eglise est fixée à 474,22€ ;
- ✓ L'abattement général à la base pour la taxe d'habitation est supprimé à compter de 2018 et les abattements pour charges de famille sont maintenus;
- ✓ Le montant global d'emprunt de 1.300.000€ à intervenir sous forme de trois contrats de prêt est attribué au Crédit Mutuel.

Dans le domaine de la **gestion des ressources humaines**, le Conseil Municipal :

- ✓ Instaure l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE) en remplacement de la prime de fonction et de résultats (PFR) pour les agents du cadre d'emploi des attachés territoriaux à compter du 1er mai 2017 ;
- ✓ Institue l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) et décide de verser des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) au personnel ayant participé aux opérations électorales ne pouvant prétendre aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires, et qui n'ont pas récupéré le temps supplémentaire effectué.

En matière d'urbanisme, et étant rappelé que le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération en date du 11 décembre 2014, il est indiqué que les travaux d'élaboration du PLU ont démarré en septembre 2016. Le diagnostic, 1^{ère} phase du PLU, a fait l'objet d'une concertation avec les partenaires institutionnels en janvier 2017. Il est par ailleurs consultable en Mairie depuis cette même date (cf site internet www.valspreslepuv.fr). Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), 2^{ème} étape du PLU, a pour fonction de présenter le projet communal pour les années à venir. Son écriture est

- ✓ l'appropriation du diagnostic réalisé qui, en précisant la nature des grands enjeux du territoire, permet aux élus de fonder leur projet ;
- ✓ l'expression des objectifs des élus.

Les orientations retenues se déclinent selon les 4 axes suivants :

- ✓ **AXE 1 - conforter la place de Vals-près-le-puy dans le cœur urbain du puy :**
 - Sur le plan démographique, la volonté communale est notamment d'affirmer une ambition de reconquête démographique, cohérente avec l'appartenance au cœur urbain du Puy défini à l'échelle du SCOT.
- ✓ **AXE 2 - poursuivre un développement urbain maîtrisé, moins consommateur d'espaces :**
 - L'objectif est de favoriser une urbanisation rassemblée et fonctionnellement cohérente, en privilégiant le bourg et ses extensions actuelles comme lieu de développement de l'habitat, et en encadrant le développement sur les secteurs plus périphériques ou isolés.
- ✓ **AXE 3 - conforter la diversité des fonctions urbaines et l'attractivité de Vals-près-le-puy :**
 - Il s'agit d'une part, d'accentuer la valorisation du centre-bourg et affirmer une centralité forte, à travers la poursuite des actions de reconquête du centre-ancien, la valorisation des atouts que sont le Dolaizon et le bief, l'adaptation de l'offre en équipements communaux à travers notamment le pôle multi-activités ;
 - D'autre part, la volonté est de conforter la dimension économique du territoire : à travers la polarité commerciale d'échelle communautaire constituée par la zone de Chirel, et à l'échelle plus locale par l'espace Chirel ; le maintien du tissu artisanal, de commerces et de services en mixité de fonctions au sein du bourg, en compatibilité avec l'habitat ;
 - La commune prévoit de poursuivre l'amélioration des déplacements.
- ✓ **AXE 4 - préserver et valoriser les ressources naturelles et paysages du territoire :**
 - La qualité du cadre de vie de Vals, facteur d'attractivité résidentielle, nécessite de préserver les composantes des paysages ;
 - L'objectif communal est de favoriser le maintien et le développement de l'activité agricole, notamment par un modèle de développement moins consommateur d'espaces ;
 - La commune souhaite faciliter le développement touristique, activité économique complémentaire présentant un certain potentiel ;
 - Le territoire bénéficie d'une trame verte et bleue généreuse. La volonté est de préserver ces espaces naturels et la biodiversité.

S'agissant des autres dossiers, le Conseil Municipal

- ✓ Ajuste les indemnités des élus sur l'indice brut terminal de la fonction publique avec maintien des pourcentages par type d'indemnité ;
- ✓ Désigne Madame Danielle MALARTRE comme délégué titulaire et Monsieur Max HUGUENIN comme délégué suppléant à l'Etablissement Public Foncier (EPF SMAF) ;
- ✓ Désigne Monsieur Jacky JOUVE comme représentant pour siéger au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et en qualité de suppléante, Mme Myriam LIAUTAUD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire le 30 juin 2017 à 19h00, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr JOUJON Philippe - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr PARREL Jean-Luc - Mr BACH Philippe - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme IMBERT Béatrice - Mme LIAUTAUD Myriam.

Représentés : Mme MALARTRE Danielle - Mme DESCOURS Françoise – Mr Marc BOLEA - Mme VIVIER Laurence.

Excusée : Mme CUTILLAS Aurélie.

Absente : Mme DEBLONDE Brigitte

Secrétaire de séance : Mme LIAUTAUD Myriam

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
2. Adoption du Procès-verbal du 07 Juin
3. Convention avec le Centre de gestion relative à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la construction du Pôle Multi-Activités
4. Attribution des marchés – Lot 1 et Lot 2 (désamiantage et démolition) – Pôle multi-activités –

Les questions ont été adoptées à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017. La liste « Ensemble pour Vals » a obtenu la totalité des suffrages (21). Sont élus dans l'ordre ci-après 7 délégués titulaires et 4 suppléants :

- ✓ ROYET Alain, Liste « Ensemble pour Vals », Délégué,
- ✓ MALARTRE Danielle, Liste « Ensemble pour Vals », Déléguée,
- ✓ CORTES Joël, Liste « Ensemble pour Vals », Délégué,
- ✓ DESCOURS Françoise, Liste « Ensemble pour Vals », Déléguée,
- ✓ HUGUENIN Max, Liste « Ensemble pour Vals », Délégué,
- ✓ LYOTARD Elisabeth, Liste « Ensemble pour Vals », Déléguée,
- ✓ JOUJON Philippe, Liste « Ensemble pour Vals », Délégué,
- ✓ LIAUTAUD Myriam, Liste « Ensemble pour Vals », Suppléante,
- ✓ PARREL Jean-Luc, Liste « Ensemble pour Vals », Suppléant,
- ✓ BROC Marie-Claude, Liste « Ensemble pour Vals », Suppléante,
- ✓ MONTELLIER Jean-Luc, Liste « Ensemble pour Vals », Suppléant.

Concernant **le projet en cours de construction d'un pôle multi-activités**, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve les termes de la convention à passer avec le Centre de Gestion de la Haute-Loire et relative à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de création du présent équipement public pour un montant de 3.320 euros nets ;

- ✓ attribue les 2 premiers lots du marché relatif à cette opération. Les lots n°1 Désamiantage et n°2 Démolition ont été lancés en amont du projet afin de respecter l'échéance globale de la construction à savoir livraison prévu fin juillet 2018.
 - le lot N°1 Désamiantage est attribué à la société SDRTP Forez - Montregard (43) pour un montant de 6.830€ HT
 - le lot N°2 Démolition est attribué à la société SDRTP Forez - Montregard (43) pour un montant de 15.545€ HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance extraordinaire le 30 juin 2017 à 19h00, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr JOUJON Philippe - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr PARREL Jean-Luc - Mr BACH Philippe - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme IMBERT Béatrice - Mme LIAUTAUD Myriam.

Représentés : Mme MALARTRE Danielle - Mme DESCOURS Françoise – Mr Marc BOLEA - Mme VIVIER Laurence.

Excusée : Mme CUTILLAS Aurélie.

Absente : Mme DEBLONDE Brigitte

Secrétaire de séance : Mme LIAUTAUD Myriam

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
2. Adoption du Procès-verbal du 07 Juin
3. Convention avec le Centre de gestion relative à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la construction du Pôle Multi-Activités
4. Attribution des marchés – Lot 1 et Lot 2 (désamiantage et démolition) – Pôle multi-activités –

Les questions ont été adoptées à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017. La liste « Ensemble pour Vals » a obtenu la totalité des suffrages (21). Sont élus dans l'ordre ci-après 7 délégués titulaires et 4 suppléants :

- ✓ ROYET Alain, Liste « Ensemble pour Vals », Délégué,
- ✓ MALARTRE Danielle, Liste « Ensemble pour Vals », Déléguée,
- ✓ CORTES Joël, Liste « Ensemble pour Vals », Délégué,
- ✓ DESCOURS Françoise, Liste « Ensemble pour Vals », Déléguée,
- ✓ HUGUENIN Max, Liste « Ensemble pour Vals », Délégué,
- ✓ LYOTARD Elisabeth, Liste « Ensemble pour Vals », Déléguée,
- ✓ JOUJON Philippe, Liste « Ensemble pour Vals », Délégué,
- ✓ LIAUTAUD Myriam, Liste « Ensemble pour Vals », Suppléante,
- ✓ PARREL Jean-Luc, Liste « Ensemble pour Vals », Suppléant,
- ✓ BROC Marie-Claude, Liste « Ensemble pour Vals », Suppléante,
- ✓ MONTELLIER Jean-Luc, Liste « Ensemble pour Vals », Suppléant.

Concernant le **projet en cours de construction d'un pôle multi-activités**, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve les termes de la convention à passer avec le Centre de Gestion de la Haute-Loire et relative à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de création du présent équipement public pour un montant de 3.320 euros nets ;

- ✓ attribue les 2 premiers lots du marché relatif à cette opération. Les lots n°1 Désamiantage et n°2 Démolition ont été lancés en amont du projet afin de respecter l'échéance globale de la construction à savoir livraison prévu fin juillet 2018.
 - le lot N°1 Désamiantage est attribué à la société SDRTP Forez - Montregard (43) pour un montant de 6.830€ HT
 - le lot N°2 Démolition est attribué à la société SDRTP Forez - Montregard (43) pour un montant de 15.545€ HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance extraordinaire le 10 juillet 2017 à 18h30, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr JOUJON Philippe - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mme BROC Marie-Claude - Mr PARREL Jean-Luc - Mr BACH Philippe - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc.

Représentés : Mr HUGUENIN Max - Mr Marc BOLEA - Mme DEBLONDE Brigitte - Mr MOULEYRE Félix - Mme IMBERT Béatrice -.

Excusée : Mme CUTILLAS Aurélie - Mme LIAUTAUD Myriam.

Absente : Mme VIVIER Laurence.

Secrétaire de séance : Mr JOUJON Philippe

L'ordre du jour était le suivant :

1. Adoption du procès-verbal du 30 juin 2017
2. Création d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.)
3. Conventions de prestation de services dans le cadre des activités périscolaires
4. Charte sur les rythmes scolaires et charte d'utilisation des locaux et des équipements scolaires dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT)
5. Convention de mise à disposition d'un salarié privé auprès de la commune de Vals Près-le Puy
6. Accueil mission de service civique

Les questions ont été adoptées à l'unanimité.

Concernant les rythmes scolaires, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de reconduire **les rythmes scolaires pour l'année scolaire 2017/2018** sous réserve de la participation financière de l'Etat, à défaut la Commune se réserve le droit de revoir le mode de financement entre les différentes parties ;
- ✓ **approuve les termes des conventions à passer** avec les organismes, associations ou personnes qui vont assurer les différentes activités dans le cadre des rythmes scolaires pour l'année 2017/2018 ;
- ✓ approuve la charte des rythmes scolaires et la charte d'utilisation des locaux et des équipements scolaires établie dans le cadre des rythmes scolaires suite à leur actualisation.

Dans le domaine de la **gestion des ressources humaines**, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve la mise à disposition partielle du Directeur du centre de loisirs les Galopins auprès de son accueil de loisirs municipal pour l'année scolaire 2017/2018 ;
- ✓ crée un contrat unique d'insertion dont les missions porteront notamment sur l'animation des rythmes scolaires et ce, pour une durée de un an à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- ✓ décide de continuer à accueillir un jeune en mission de service civique « d'appui à l'animation et au développement des activités périscolaires pour les enfants en situation de handicap pour l'année scolaire 2017/2018 ». Cette aide à l'éducation sera principalement déployée durant les rythmes scolaires, la garderie et la cantine municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AOUT 2017

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire le 17 août 2017 à 18h30, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mr BOLEA Marc - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mr HUGUENIN Max - Mr JOUJON Philippe - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme DEBLONDE Brigitte - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr BACH Philippe - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme IMBERT Béatrice - Mme LIAUTAUD Myriam

Représentés : Mme LYOTARD Elisabeth - Mr PARREL Jean-Luc.

Excusée : Mme CUTILLAS Aurélie.

Absente : Mme VIVIER Laurence.

Secrétaire de séance : Mme LIAUTAUD Myriam

Messieurs Marc BOLEA et Jean LIOTARD sont arrivés en séance à 19h15 soit au démarrage du dossier n° 3.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Adoption du procès-verbal du 10 Juillet 2017
2. Marché de travaux pour la réhabilitation et la réalisation du pôle jeunesse et associatif : attribution des lots 3 à 23
3. Marché public de fournitures courantes et de service en matière de restauration collective : attribution des lots 1 à 3
4. Subvention exceptionnelle à l'association « Tennis Club » de Vals
5. Convention avec l'association «Vals informatique» et l'association «Les Gapians» pour l'utilisation des locaux de l'ancien bureau de poste
6. Création d'un poste référent de restauration
7. Création d'un emploi non permanent pour le périscolaire
8. Recensement 2018 : Dispositions générales pour la campagne de recensement de la population
9. Vœu du conseil municipal suite à la suppression future de la taxe d'habitation

En préambule, Monsieur le Maire indique que dans l'attente du dispositif détaillé relatif à la future suppression de la taxe d'habitation qui devrait être connu dans le projet de loi de finances pour 2018, soit d'ici la fin du mois de septembre, il est proposé de retirer le dossier n°9 inscrit à l'ordre du jour ; décision adoptée à la majorité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité hormis le dossier n°7 adopté à la majorité.

Concernant le **projet en cours de construction d'un pôle multi-activités**, et sachant que le Conseil Municipal du 30 juin dernier a attribué les 2 premiers lots (désamiantage et démolition) du marché relatif à cette opération, le Conseil Municipal attribue l'ensemble des autres lots ayant trait à ce projet afin de conduire l'essentiel des travaux de septembre 2017 à juillet 2018 soit :

Lot	Désignation	Prestataire	Adresse	Montant marché en € HT (avec les options retenues)
Lot 3	Terrassements et réseaux	SDRTP	Montregard	332 302,25 €
Lot 4	Aménagements routiers	COLAS	Polignac	156 200,30 €
Lot 5	Maçonnerie	EGBPT	Riotord	548 734,60 €
Lot 6	Charpente métallique	Lignon Métal	St Maurice de Lignon	228 868,00 €
Lot 7	Etanchéité	MR Etanchéité	Vals Prés le Puy	164 236,70 €
Lot 8	Façade	BF43	Le Puy en Velay	21 138,00 €
Lot 9	Bardage aluminium	BF43	Le Puy en Velay	99 796,80 €
Lot 10	Bardage polycarbonate	BF43	Le Puy en Velay	34 825,00 €
Lot 11	Menuiserie extérieure alu	MCC	Saint Paulien	162 816,00 €
Lot 12	Menuiserie intérieure	Forissier Guilhot	Tence	112 173,60 €
Lot 13	Bardage bois intérieure	Guilhot	Mazet Saint Voy	77 117,50 €
Lot 14	Plâtrerie – peinture	Pepier Charrel	Ste Sigolène	155 565,50 €
Lot 15	Carrelage faïence	Astruc	Brives Charensac	101 030,00 €
Lot 16	Sol souple	Sols et plus	Cussac sur Loire	47 157,00 €
Lot 17	Sol sportif	ST Groupe	Boisseron (34)	32 220,20 €
Lot 18	Equipement sportif	Nouansport	Nouans les Fontaines (37)	3 828,30 €
Lot 19	Ascenseur	Allamand Schindler	Aiguilhe	16 490,00 €
Lot 20	Plomberie chauffage ventilation	Croze	Brives Charensac	227 976,95 €
Lot 21	Electricité – courants faibles	Porteneuve	Le Puy en Velay	140 292,20 €
Lot 22	Abords	ODTP 43	Polignac	132 956,30 €
Lot 23	Espace vert	Sarl Seneze charriot paysage (Bee paysage)	Sauvagnat Ste Marthe (63)	7 866,45 €
			TOTAL en € HT	2 803 591,65 €

La commune propose un **service de restauration collective** tant pour le groupe scolaire que pour le centre de loisirs ou bien encore le service de portage de repas à domicile aux personnes âgées et/ou handicapées soit environ 23.000 repas par an. Le Conseil Municipal a attribué les marchés de fourniture de repas pour les 4 prochaines années comme suit :

Lot	Désignation	Prestataire	Adresse
Lot 1	Restauration pour le Groupe scolaire " La Fontaine " maternelle et élémentaire	La Ferme de Lavée	43200 Yssingaux
Lot 2	Restauration du Centre de loisirs " Les Galopins "	La Ferme de Lavée	43200 Yssingaux
Lot 3	Restauration pour les personnes âgées/handicapées pour le service de portage de repas municipal	Esat	43370 Cussac/Loire

Dans le domaine de la **gestion des ressources humaines**, le Conseil Municipal :

- ✓ créé un emploi à temps non complet d'agent référent de la restauration scolaire justifié par la réorganisation interne des services ayant conduit à la redéfinition des missions de ce poste dans le cadre du départ à la retraite d'un agent du restaurant scolaire ;

- ✓ compte tenu de l'arrêt par l'Etat des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE-CUI), le Conseil Municipal crée un emploi non permanent pour le périscolaire et ce, pour une durée limitée dans l'attente des décisions à intervenir en matière de poursuite ou non des rythmes scolaires. Il est décidé de répartir la prise en charge de ce surcoût à parts égales entre la Commune et les familles soit +25€ par année scolaire et par enfant. Ainsi, les tarifs applicables pour les rythmes scolaires par année scolaire et par enfant à compter du 1^{er} septembre 2017 sont de :

- 45,30 € pour les Valladiers
- 50,40 € pour les hors communes.

Il est décidé que l'ensemble des présentes dispositions seront nulles et non avenues dans l'hypothèse où l'Etat prendrait en charge le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE-CUI) tel que créé par délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2017.

Dans le domaine associatif, le Conseil Municipal :

- ✓ **octroie une subvention exceptionnelle** de 200€ à l'association TENNIS CLUB qui, ayant repeint la mezzanine et l'escalier métallique du tennis a dû procéder à l'acquisition de fournitures complémentaires sachant qu'il convient de souligner l'investissement bénévole des membres de l'association sur cette opération ;
- ✓ **approuve les termes de la convention à passer** avec l'association « Vals informatique » et l'association « Les Gapians » pour l'utilisation des locaux de l'ancien bureau de poste (*MM. Raymond EYRAUD et Philippe JOUJON ne participent ni au débat ni au vote sur ce dossier*).

Par ailleurs, du **18 janvier au 17 février 2018, le recensement des habitants** de la commune de Vals-près-le-Puy va être réalisé aussi, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à désigner par arrêté un coordonnateur communal et son suppléant afin de mener cette enquête de recensement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2017

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 10 octobre 2017 à 18h30, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mr HUGUENIN Max - Mr JOUJON Philippe - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr PARREL Jean-Luc - Mme TESTUD Patricia - Mme IMBERT Béatrice - Mme LIAUTAUD Myriam *(dossiers 4 à 11)*.

Représentés : Mr BOLEA Marc - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr BACH Philippe - Mr MONTELLIER Jean-Luc.

Absente : Mme LIAUTAUD Myriam *(dossiers 1 à 3)*

Excusées : Mme DEBLONDE Brigitte - Mme VIVIER Laurence - Mme CUTILLAS Aurélie.

Secrétaire de séance : Mr Philippe JOUJON

Divers dossiers ont été débattus selon le présent ordre du jour :

1. Adoption du Procès-verbal de la séance du 17 Août 2017
2. Convention d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers pour la gestion dématérialisée des tickets de restauration scolaire et centre de loisirs
3. Subvention exceptionnelle au stade bouliste du Puy en Velay
4. Modification de la régie périscolaire: compte de dépôt de fonds au Trésor Public
5. Indemnités au receveur
6. Proposition de création d'une zone d'aménagement différée sur le secteur des Chibottes
7. Extension de la communauté d'agglomération du Puy en Velay : adhésion des communes de Monistrol d'Allier et Saint Préjet d'Allier
8. Approbation du rapport de la commission locale des charges transférées du 19 décembre 2016 (CLECT)
9. Approbation du rapport de la commission locale des charges transférées du 04 juillet 2017 (CLECT)
10. Convention cadre de partenariat de formation professionnelle territorialisée
11. Recensement population 2018 : rémunération des agents recenseurs

La question n° 7 a été adoptée à la majorité, les autres dossiers sont adoptés à l'unanimité.

En matière financière :

- ✓ La Communauté d'Agglomération du Puy en Velay a entrepris le déploiement d'un site internet de vente en ligne permettant aux collectivités du territoire de disposer d'un lieu unique de vente de leurs prestations. Cette nouvelle plateforme permettra aux habitants d'acheter en ligne des services multisectoriels (restauration scolaire, sites touristiques, centre aqualudique...) sachant que pour la Commune de Vals sont concernés **l'achat dématérialisé de repas de la**

restauration scolaire et du centre de loisirs pour une mise en oeuvre début 2018. Le Conseil Municipal approuve divers actes de gestion nécessaires au bon fonctionnement de ce futur dispositif : convention d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers à passer avec la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay et modification de la régie périscolaire.

- ✓ Le Conseil Municipal octroie une **subvention exceptionnelle de 460 € au Stade Bouliste du Puy en Velay** pour animer l'activité « boules lyonnaises » dans le cadre des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2017/2018.
- ✓ Le Conseil Municipal décide d'accorder au **Receveur Municipal l'indemnité de conseil** au taux de 100% pour l'année 2017 et d'attribuer **l'indemnité de confection des documents budgétaires.**

En matière de développement local, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté pour la création d'une **zone d'aménagement différé (ZAD) sur le secteur des Chibottes**. Cette demande s'inscrit dans la continuité de la précédente ZAD créée dans ce secteur en 2009 et fait suite, au classement par décret publié au Journal Officiel du 10 mars 2016 du site des gorges du Dolaizon et de la vallée des Chibottes.

Dans le domaine de l'intercommunalité, le Conseil Municipal :

- ✓ Se prononce favorablement à l'**admission des communes de Monistrol d'Allier et de Saint Préjet d'Allier** au sein de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ;
- ✓ approuve le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay du 19 décembre 2016 relatif à la compétence Ponts Bascules et aux transferts du Théâtre, du Musée et du Palais des sports du Puy en Velay ;
- ✓ approuve le rapport de la CLECT du 4 juillet 2017 relatif aux ajustements des attributions de compensation.

S'agissant des autres dossiers, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve les termes de la **convention cadre de partenariat de formation professionnelle territorialisée** relative à la mise en œuvre d'actions de formation avec le CNFPT pour la formation des agents de la collectivité ;
- ✓ **ouvre sept emplois de vacataire pour la période du 2 janvier au 2 mars inclus pour assurer le recensement de la population en 2018** et fixe les modalités de leur rémunération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 16 novembre 2017 à 18h30, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mme IMBERT Béatrice - Mr JOUJON Philippe - Mme DEBLONDE Brigitte - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr BACH Philippe - Mme LIAUTAUD Myriam - Mme TESTUD Patricia - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean.

Représentés : Mr BOLEA Marc - Mr PARREL Jean-Luc - Mme VIVIER Laurence

Excusée : Mme CUTILLAS Aurélie.

Secrétaire de séance : Mme LIAUTAUD Myriam

Divers dossiers ont été débattus selon le présent ordre du jour :

1. Adoption du Procès-verbal de la séance du 10 Octobre 2017
2. Concession d'aménagement du secteur Saint Benoit Sud avec la Société Publique Locale du Velay (SPL) en date du 16 mars 2017 : avenant n° 1
3. Société Publique Locale du Velay : financement du PUP secteur Saint Benoit Sud - garantie d'emprunt pour un montant de 128.000€
4. Travaux éclairage du terrain de foot Stade Avenue Charles MASSOT
5. Voirie du lotissement le Val Fleuri parcelles AI474, AI478, AI481 : classement de voies et réseaux dans le domaine public communal
6. Convention aménagement du chemin rural, La Sermone Haute, entre les parcelles AA-96 et AA-103
7. Convention UGAP pour le Gaz naturel
8. Participation aux frais de formation des bénévoles de la médiathèque municipale
9. Rapport annuel du SAE sur le prix et la qualité de l'eau – Exercice 2016
10. Rapport de présentation de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes – Contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine sur la période 2012-2016.

La question n° 6 a été adoptée à la majorité, les autres dossiers sont adoptés à l'unanimité.

En matière de développement local, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 à la concession d'aménagement du secteur Saint Benoit Sud portant réalisation par la Société Public Locale du Velay de la réalisation du programme de création d'équipements publics ainsi que la création d'un lotissement. Compte tenu des évolutions, les participations de la collectivité concédante évoluent à la hausse passant de 659.689 € HT à 670.453 € HT et se répartissent annuellement de façon différente par rapport à la convention initiale. Par ailleurs et comme prévu à ladite convention, la Commune garantit à hauteur de 80% le remboursement de l'emprunt contracté par la SPL du Velay dans le cadre de cette concession d'aménagement (M. Max Huguenin et Mme Béatrice Imbert ne participent ni au débat ni au vote sur les dossiers 2 et 3).

En matière de travaux :

- ✓ Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet de travaux relatif au **renouvellement des projecteurs du stade** sur les 3 mats existants à savoir la mise en place de 12 projecteurs d'une puissance de 2000W pour un éclairage uniforme et efficient sur toute la surface du terrain. Le montant estimé à la charge de la Commune est de 13.398,11 euros.
- ✓ **La voirie du Lotissement Val Fleuri** est une voie privée ouverte à la circulation publique qui permet d'une part de desservir un ensemble de résidences et notamment le lotissement Val Fleuri et d'autre part, de rejoindre le boulodrome du Puy en Velay, équipement public. Il apparaît à la lecture des différents documents que cette voirie, depuis son origine, est considérée comme relevant du domaine public. Les actes n'ayant pas été réalisés, il convient aujourd'hui de régulariser administrativement cette situation. Aussi, le Conseil Municipal approuve le principe de classement d'office dans le domaine public communal de la voie dénommée « Rue du Val Fleuri », ainsi que le réseau de l'éclairage public et, autorise le lancement de l'enquête publique correspondante dont les modalités seront précisées par voie de presse.
- ✓ La Commune décide d'un **aménagement du chemin du chemin rural à la Sermone Haute** en vue d'assurer l'accès de part et d'autre des parcelles AA96 et AA103. Une autorisation de passage sera accordée au preneur à bail par la commune dans le cadre d'une convention associant également le propriétaire desdites parcelles

S'agissant des autres dossiers, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve la convention GAZ 4 avec l'UGAP ayant pour objet **la mise à disposition d'un marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel passés sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP** pour ses quatre sites municipaux (Eglise, Ecole primaire et maternelle, Centre Technique Municipal, Salle Dourieux)
- ✓ décide du **remboursement des frais de formation des bénévoles de la Médiathèque Municipale** selon le barème en vigueur dans la Fonction Publique Territoriale et ce, dans la limite d'une formation par an et par bénévole après accord écrit de la Collectivité.

Enfin, **le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau** a été présenté, le rapport complet est consultable en mairie aux heures d'ouverture de l'accueil. De même, **le bilan établi par l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes** sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine sur la période 2012-2016 a été présenté sachant que les taux de conformité bactériologique et chimique étaient de 100%.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2017

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 13 décembre 2017 à 18h30, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme DEBLONDE Brigitte - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr PARREL Jean-Luc - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme IMBERT Béatrice - Mme VIVIER Laurence - Mme LIAUTAUD Myriam.

Représentés : Mr BOLEA Marc - Mr JOUJON Philippe - Mr BACH Philippe

Excusée : Mme CUTILLAS Aurélie.

Secrétaire de séance : Mme LIAUTAUD Myriam

Divers dossiers ont été débattus selon le présent ordre du jour :

1. Modification de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 16 Novembre 2017
3. Participations centres aérés, colonies, classes diverses
4. Aides Centres aérés, colonies de vacances : autorisation de versement anticipé
5. Avance de subvention pour le centre de loisirs associatif « Les Galopins »
6. Aide à l'emploi d'éducateur sportif
7. Subvention exceptionnelle à la FNACA
8. Validation de l'avant-projet de l'aménagement de la rue du 8 mai 1945
9. Travaux réseaux humides Rue du 8 mai 1945 pilotés par la Direction Eau et Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay (DEA) ;
10. Convention avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire : Rue du 8 mai 1945 - enfouissement du réseau basse tension et renouvellement de l'éclairage public
11. Acquisition d'une partie de la parcelle AK23 pour l'aménagement de la voirie du Pôle Multi-Activités
12. Avenant n°2 du marché public de services de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
13. Acquisition d'une partie de la parcelle AC 279 située vers Les Balcons de Ladry
14. Principe de l'instauration d'une Taxe d'aménagement sectorisée
15. Eclairage public : autorisation de communication d'informations commercialement sensibles à la communauté d'agglomération du Puy en Velay
16. Convention clinique vétérinaire pour la stérilisation et l'identification des chats errants
17. Convention Commune de Vals près Le Puy et TERANA Haute-Loire
18. Convention de prestations de services entre la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay et la commune de Vals près Le Puy
19. Organisation de la semaine scolaire - Rentrée 2018-2019
20. Tarifs municipaux 2018
21. Modification du tableau des effectifs
22. Loi MACRON- Dérogation accordée au repos hebdomadaire
23. Concession d'aménagement du secteur St Benoit avec la SPL en date du 16 mars 2017 : avenant n°1
24. Demande de subvention au titre de la DETR 2018 : projet d'aménagement de l'espace public en centre bourg dans le cadre de la construction du Pôle Multi-Activités
25. Point sur les subventions pour le pôle multi-activités
26. Amortissements des biens
27. Liste des décisions du Maire

En préambule, Monsieur le Maire indique d'une part que, compte tenu des incidences du dossier «organisation de la semaine scolaire » sur les tarifs municipaux (dossier n°2 initialement), il y a lieu de le reporter après ce point; d'autre part, suite au point sur l'exécution du budget 2017 après traitement des écritures de fin d'exercice, il n'y a pas lieu d'ajuster les prévisions budgétaires aussi, il est proposé de retirer la question suivante : « DM2 2017 du budget principal » ; enfin, il y a lieu d'inscrire un dossier complémentaire portant sur la liste des décisions prises en 2017 par le Maire. Cette modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité hormis les dossiers n° 7 et 14 adoptés à la majorité.

En matière financière, le Conseil Municipal :

- ✓ reconduit sa **participation aux colonies de vacances, centres aérés, classes diverses**, au titre de l'année 2018 selon les mêmes modalités;
- ✓ autorise M. le Maire à verser la **participation de la Commune aux centres aérés, colonies de vacances** pour les enfants domiciliés sur la commune jusqu'à concurrence de 3.000,00 € avant le vote du budget ;
- ✓ accepte de verser une **avance sur subvention** de 5.000 € à l'Accueil de Loisirs sans hébergement « **Les Galopins** » après production des documents comptables de l'exercice N-1 ;
- ✓ décide de verser une aide financière de 2.142 € pour la saison 2017-2018 au Tennis Club de Vals-près-le Puy pour **l'aide à l'emploi d'éducateur sportif** ;
- ✓ octroie une subvention exceptionnelle de 200 € à la **FNACA** pour participation au financement de l'achat de plaques funéraires;
- ✓ approuve l'avenant n°2 à intervenir avec le bureau d'étude Eco-Stratégie 42 à Saint-Etienne pour un montant de 8.150,00€ HT en vue de la réalisation des études pour deux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) complémentaires et la redéfinition des périmètres délimités des abords (PDA) des trois monuments historiques du centre-ville ;
- ✓ décide d'une **évolution des tarifs municipaux** (notamment restauration municipale, périscolaire, cimetière, adhésion à la médiathèque municipale, droit de stationnement taxi, salle Dourieux) selon le tableau joint en annexe n°1 ;
- ✓ actualise les modalités d'amortissement des immobilisations.

En matière de travaux et de développement du territoire, le Conseil Municipal :

- ✓ Valide un **projet d'aménagement global de qualité rue du 8 mai 1945** portant d'une part sur la reprise des réseaux (réseaux d'Alimentation en Eau Potable, Eaux Usées et Eaux Pluviales) et d'autre part sur des travaux d'enfouissement du réseau basse tension et de renouvellement de l'éclairage public en LED au début de l'année. Ce chantier se poursuivra avec l'aménagement de la voirie, des trottoirs et des places de stationnement au début du printemps 2018 ;
- ✓ annule et remplace la délibération du 16 novembre 2017 portant approbation de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement du **secteur Saint Benoit Sud** réalisée par la Société Public Locale du Velay suite à une erreur matérielle et approuve les termes de l'avenant n°1 à ladite concession. (*Monsieur Max HUGUENIN et Madame Béatrice IMBERT, susceptibles d'être directement intéressés par cette affaire, quittent la séance et ainsi ne prennent part ni à la discussion, ni au vote*) ;
- ✓ approuve l'enveloppe financière du **pôle multi-activités** pour un coût global d'opération actualisé de 3 275 676,90€ HT et son plan de financement suite aux 1^{ères} décisions d'attribution de subventions des partenaires;
- ✓ décide de solliciter une subvention de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 au titre du projet d'aménagement de l'espace public en centre bourg dans le cadre de la construction du Pôle Multi-Activités.

Les décisions suivantes ont été prises **en matière foncière** :

- ✓ Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AK23 pour l'aménagement de la voirie du Pôle multi-activités d'une superficie de 313 m², moyennant un prix de 12.520€ (*Madame Patricia*

TESTUD, susceptible d'être directement intéressée par cette affaire, quitte la séance et ainsi ne prend part ni au débat, ni au vote) ;

- ✓ Acquisition de 20 mètres carrés de la parcelle cadastrée AC 279 moyennant un prix de 400 € pour le stockage des containers des lotissements « Ladry » et « Les balcons de Ladry » ;
- ✓ Approuve le principe de mise en place d'une taxe d'aménagement présentant des taux particuliers sur le périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) inscrites dans le cadre du futur Plan Local d'urbanisme.

Le Conseil Municipal approuve les termes des **conventions** à passer avec :

- ✓ La Clinique Vétérinaire du Rond-Point à Vals pour la réalisation des actes de stérilisation et d'identification des chats errants dans la limite d'un plafond annuel fixé à 750€ ;
- ✓ TERANA Haute-Loire relative à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire installées dans les établissements recevant du public ;
- ✓ La Communauté d'agglomération du Puy en Velay relative aux interventions réalisées par les agents communaux dans les équipements et services communautaires telles que les interventions de maintenance courante de bâtiments d'usage communautaire (le Centre Culturel André Reynaud et la crèche les Pioux à Vals), le déneigement, l'entretien des espaces verts.

Dans le domaine scolaire, le Conseil Municipal décide :

- ✓ de **l'abandon des rythmes scolaires** à la fin de l'année scolaire 2017/2018 ;
- ✓ du retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 et, pour tenir compte des attentes des différentes parties (Education Nationale, familles et Commune) préconise les orientations suivantes en termes d'horaires :
 - 8h30-12h00 et 13h45-16h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Dans le domaine de la **gestion des ressources humaines**, le Conseil Municipal :

- ✓ modifie le tableau des effectifs en supprimant divers emplois au 1er janvier 2018 compte tenu des mouvements de personnel au sein de la Collectivité et de la création de nouveaux emplois permettant aux agents de bénéficier de leur nomination au grade supérieur.

S'agissant des autres dossiers, le Conseil Municipal :

- ✓ Autorise Enedis à communiquer à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay , dans le cadre de l'élaboration du Plan-Climat Énergie Territorial (PCAET), les données de consommation de l'éclairage public sous réserve que celles-ci soient préalablement ou au plus tard dans le même délai transmises à la Commune ;
- ✓ Porte la dérogation au repos hebdomadaire dans les commerces de détail à 5 jours pour l'année civile 2018. Les jours d'ouverture seront différents selon les secteurs d'activité (hypermarchés et autres commerces) ;
- ✓ A pris acte des décisions prises par Monsieur le Maire du 1er janvier au 7 décembre 2017 par délégations du Conseil Municipal du 16 mars 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Annexe n° 1 : tarifs municipaux

Objet (prix unitaire)		Situation antérieure	Tarifs à compter du 1/1/ 2018
Portage repas des personnes âgées ou handicapées		5,95 €	6,00 €
Repas au restaurant scolaire (dont repas centre de loisirs)	Enfants Valladiers	3,35 €	3,40 €
	Enfants domiciliés hors commune	5,50 €	5,60 €
Périscolaire : garderie par année scolaire SEMAINE DE 4 JOURS (rentrée scolaire 2018/2019)	Valladiers	20.30 €	10,00 €
	Hors commune	25.40 €	15,00 €
Périscolaire : garderie par année scolaire SEMAINE DE 4,5 JOURS (rentrée scolaire 2018/2019)	Valladiers	20.30 €	20,30 €
	Hors commune	25.40 €	25,40 €
Périscolaire : rythmes scolaires par année scolaire	Valladiers	45.30 €	45,30 €
	Hors commune	50.40 €	50,40 €
Périscolaire : études surveillées		Gratuit	Gratuit
Droit de stationnement taxi par an		242,00 €	245,00 €
Adhésion à la médiathèque municipale par famille et par an		13,50 €	14,00 €
Mise en fourrière (par capture)		53,00 €	54,00 €
Photocopies	A4	0,30 €	0,30 €
	A3	0,50 €	0,50 €
	Recto verso	0,60 €	0,60 €
CIMETIERE	Colombarium (case)		
	15 ans	596,00 €	611,00 €
	30 ans	1 069,00 €	1 096,00 €
	50 ans	1 425,00 €	1 461,00 €
	Concessions		
	15 ans	299,00 €	306,00 €
	30 ans	779,00 €	798,00 €
	50 ans	1 189,00 €	1 219,00 €
Vacations funéraires		20,00€	20,00 €
Terre végétale	Terre végétale chargée (le m3)	/	7,00 €
Location de la salle DOURIOUX	Valladiers	106,00 €	107,00 €
	Hors commune	211,00 €	213,00 €
	Caution	500,00 €	500,00 €
Droits de place	Vente au déballage	Gratuit	Gratuit
	Vente par camion	Gratuit	Gratuit
	Marché hebdomadaire	Gratuit	Gratuit
	Marché hebdomadaire fluides	Gratuit	Gratuit
	Installation cirques, spectacles ou expositions itinérants		
	Caution	500.00 €	500.00 €
	Forfait par semaine	308.00 €	311.00 €
	Forfait par jour supplémentaire	51.00 €	52.00 €
	Terrasses bars/restaurants		
	Jusqu'à 10m²	Gratuit	Gratuit
	> 10m² / prix par m² et par mois	3.00 €	3.00 €

Objet (prix unitaire)	Situation antérieure	Tarifs à compter du 1/1/ 2018	
Droits de place	<i>Installation des forains</i>		
	Forfait pour 2 habitations et pour 5 semaines	513.00 €	519.00 €
	Au-delà du forfait pour 2 habitations par semaine	103.00 €	104.00 €